



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CARRASCO, Maire.

Étaient présents : DUVERNEIX Catherine, CABOUSSIN Luc, DAUCHY Marie-José, FARSSAC Pascal, MENEGHINI Sandrine, RAIN Patrick, DAUCHY Didier, DUFOSSÉ Eric, LEROY Frédéric, FORNARO Olivier, SPERA Marion, DUARTE Rose-Christine, BRENNEVAL Mégane, BURAT Manon, PERRIN Marion, CARRASCO Alain, JACSONT Geneviève, KNIBBE Henri, SAUDRY Nadine.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LEROY

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du 2 mars 2026
2. Installation du conseil municipal
3. Election du Maire
4. Détermination du nombre d'Adjoints
5. Election des Adjoints
6. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Délibération n° 2026/007 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CARRASCO Alain, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés par procès-verbaux des élections et a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Monsieur Frédéric LEROY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2026 à l'assemblée.

Le conseil municipal, à **18 voix pour et 1 abstention**, approuve le procès-verbal. *Monsieur FARSSAC Pascal indique qu'il n'était pas présent à cette séance et par conséquent s'abstient.*

Monsieur le Maire donne la présidence de l'assemblée à Madame JACSONT Geneviève, conseillère la plus âgée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du GCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur RAIN Patrick, Madame PERRIN Marion.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés : 15
- f. Majorité absolue : 8

Madame DUVERNEIX Catherine a obtenu 15 voix, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Madame le Maire, informe l'assemblée que le point 6 « Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes » est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur CARRASCO Alain demande des explications sur ce retrait et si ce point sera reporté. Madame le Maire précise que pour permettre à la nouvelle équipe d'étudier ce point celui-ci sera reporté à la prochaine séance.

Délibération n°2026/008 : DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT AU MAIRE

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'Adjointes relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjointes correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 Adjointes au Maire maximum.

Madame le Maire propose de fixer à 5 le nombre de postes d'Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour et 2 abstentions (*M. KNIBBE Henri, Mme SAUDRY Nadine*), la détermination à 5 postes le nombre d'Adjointes au Maire.

Monsieur CARRASCO Alain demande s'il y aura des conseillers municipaux délégués. Madame le Maire informe qu'ils y travaillent.

Délibération n°2026/009 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages blancs : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés : 15
- f. Majorité absolue : 8

Sont proclamés et immédiatement installés par Madame le Maire :

M. Luc CABOUSSIN – 1^{er} Adjoint
Mme DAUCHY Marie-José – 2^{ème} Adjointe
M. FARSSAC Pascal – 3^{ème} Adjoint
Mme MENEGHINI Sandrine - 4^{ème} adjointe
M. RAIN Patrick – 5^{ème} adjoint

Lecture est faite à l'assemblée de la charte de l'élu local par Madame le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54

INFORMATIONS DIVERSES :

Mme JACSONT Geneviève, M. KNIBBE Henri et Mme SAUDRY Nadine remettent leur démission du conseil municipal à Madame le Maire. Leur démission prend effet immédiatement et confère la qualité de conseillers municipaux à M. HANOTELLE Christian, Mme MORILLON Patricia, M. RIQUEZ Gwénaël.

Secrétaire de Séance,

Frédéric LEROY



Le Maire,

Catherine DUVERNEIX

